

## FORFAIT

*L'utilisation à usage privé des chants du fonds est autorisée à tous les forfataires payant annuellement un forfait.*

### UTILISATION HABITUELLE

■ Communautés religieuses et chorales : **3 € par membre**

■ Paroisses :

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	25 €
de 100 à 150	50 €
de 150 à 200	75 €
de 200 à 250	100 €
de 250 à 300	125 €
de 300 à 350	150 €
de 350 à 400	175 €
de 400 à 450	200 €
de 450 à 1 000	250 €
de 1 000 à 1 500	300 €
de 1 500 à 2 000	400 €
de 2 000 à 2 500	500 €
de 2 500 à 3 000	600 €
de 3 000 à 4 000	700 €
plus de 4 000	1000 €

### UTILISATIONS EXCEPTIONNELLES

Un forfait ponctuel est indiqué cas par cas par le SÉCLI.

## Le SÉCLI

Abbaye Sainte Scholastique, 81 110 DOURGNE  
Tél. : 05 63 50 10 38 – Fax : 05 63 73 41 65  
e-mail : secli@secli.cef.fr – site : http://secli.cef.fr

## LISTE DES ÉDITEURS MEMBRES DU SÉCLI

**A.M.E.**  
Cité du Chemin Neuf  
10, rue Henri IV  
69287 LYON Cedex 02  
ame@chemin-neuf.org

**ADF-STUDIO**  
**SM-AIR LIBRE**  
B.P. 30012  
44370 VARADES  
contact@adf-studiosm.net

**AUVIDIS**  
148, rue du Fg Poissonnière  
75010 PARIS  
ericmoulette@naive.fr

**BAYARD-LITURGIE**  
18, rue Barbès  
90128 MONTROUGE cedex  
pierre.langlois@bayard-presse.com

**BEATITUDES MUSIQUE**  
Maria multimedia  
Domaine de Burtin  
41600 NOUAN LE FUZELIER

**CHRISTAL MUSIC**  
27, avenue Marcel David  
94600 CHOISY-LE-ROI  
crystal.music@wanadoo.fr

**DESCLEE DE BROUWER**  
10, rue Mercœur  
75011 PARIS  
mlarive@ddbditions.com

**ÉDITIONS DE L'EMMANUEL**  
20, rue Jean-Baptiste Pigalle  
75009 PARIS  
ledelabarthe@editions-emmanuel.fr

**ÉDITIONS DE SYLVANES**  
BP 13  
12360 CAMARES  
editions@sylvanes.com

**ÉDITIONS DU CARMEL**  
33, avenue Jean Rieux  
31500 TOULOUSE  
editions.carmel@wanadoo.fr

**ÉDITIONS DU SEUIL**  
25, Bd Romain Rolland  
75993 PARIS cedex 14  
mlemelle@seuil.com

**ÉDITIONS KINOR**  
Abbaye de Boscodon  
05200 CROTS  
kinor@wanadoo.fr

**EUROPART**  
Abbaye Saint Martin  
86240 LIGUGÉ  
europart@abbaye-liguge.com

**GRUPE FLEURUS-MAME**  
15-27, rue Moussorgski  
75895 PARIS cedex 18  
g.arnaud@acapella.fr

**JUBILUS VOIX**  
**NOUVELLES ÉDITIONS**  
58, Rue du Maréchal Joffre  
85000 LA ROCHE-SUR-YON  
geci85@yahoo.fr

**L'ALPHA L'OMÉGA**  
16-18, Av. Winston Churchill  
25000 BESANCON  
lalpha.lomega@orange.fr

**LAUDEM**  
1071, Rue de la Cathédrale  
MONTREAL (QC) H3B 2V4  
CANADA  
editions@laudem.org

**LE CERF**  
29, Bd Latour Maubourg  
75340 PARIS Cedex 07  
compra@editionsducerf.fr

**LE TRIFORIUM**  
46, Av. du Président Coty  
14390 LE HOME VARAVILLE  
triforium@neuf.fr

**NOVALIS**  
4475 rue Frontenac  
MONTREAL (QC) H2H 2S2  
CANADA  
info@novalis-inc.com

**SCHOLA CANTORUM**  
Rue du Sapin 2 a  
CH 2114 FLEURIER  
SUISSE  
schola@sysco.com

**SODEC**  
Abbaye d'En Calcat  
81110 DOURGNE  
encalcat.librairie@wanadoo.fr

**UNION SAINTE CÉCILE**  
16, rue Brûlée  
67081 STRASBOURG Cedex  
contact@union-sainte-cecile.org

# Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

*Le SÉCLI est un groupement (GIE) qui rassemble les principaux éditeurs de chants pour la célébration liturgique, la catéchèse et l'éducation chrétienne.*

## Fonctions du SÉCLI ?

- Constituer et gérer le « fonds SÉCLI ».
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage privé en :
  - collectant un « forfait annuel » auprès des paroisses, des communautés religieuses et d'autres groupes (chorales, aumôneries...)
  - répartissant les sommes collectées en trois parts : 40 % pour les éditeurs et 60 % pour les auteurs et les compositeurs
- Gérer les droits de reproduction graphique à usage commercial (revues, manuels paroissiaux...) en :
  - encaissant les droits de reproduction dus par l'éditeur tiers,
  - répartissant les sommes collectées.
- Subventionner la formation des auteurs et des compositeurs.

## Qui sont les membres du SÉCLI ?

### MEMBRES ACTIFS

- Des membres de droits :
  - SNPLS 58 Avenue de Breteuil  
75007 PARIS
  - CFC Abbaye de La Trappe  
61380 SOLIGNY LA TRAPPE
- Des éditeurs :  
cf. liste des éditeurs membres en dernière page.

### MEMBRES ASSOCIÉS

- Membres associés représentant les services d'Église :
  - un représentant du Service National de la Catéchèse et du Catéchuménat (SNCC),
  - un représentant du Secrétariat Général de l'Épiscopat,
  - un représentant de la CEFTL.
- Membres associés représentant les auteurs et compositeurs.

## ADMISSION DES FICHES AU FONDS SÉCLI

Lorsqu'un éditeur veut déposer un chant au fonds SÉCLI, il l'envoie au SÉCLI avec obligatoirement la mention de l'utilisation de ce chant. Le SÉCLI le transmet au secteur musical du SNPLS qui l'étudie, et avant de prendre sa décision, peut demander des corrections à l'éditeur.

### Trois cas peuvent se présenter :

■ **1<sup>re</sup> possibilité** : ce chant est un chant « rituel » convenant pour les célébrations

liturgiques, il reçoit alors une « cote liturgique » telle que définie ci-après, accompagnée du N° d'ordre du SÉCLI,

■ **2<sup>e</sup> possibilité** : ce chant est un chant de « Dévotion », il reçoit la cote « DEV » accompagnée du N° d'ordre du SÉCLI,

■ **3<sup>e</sup> possibilité** : ce chant est un chant pour la catéchèse et l'éducation chrétienne en général, il reçoit la cote « EDIT » accompagnée du N° d'ordre du SÉCLI.

## CÔTES

### LETRES DES RITES

<b>A</b>	Chants d'entrée	<b>Y</b>	Chants de louange – bénédictions processions – litanies
<b>AL</b>	Ordinaire de la messe (texte liturgique)		
<b>B</b>	Offertoire	<b>Z</b>	Psaumes – cantiques bibliques textes non officiels ; par exemple Pour le psaume 24 : cote Z 24 Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 de BJ : cote Z (AT) 4 Pour un cantique du Nouveau Testament : Z (NT) 8
<b>C</b>	Ordinaire de la messe (texte non liturgique)		
<b>D</b>	Communion - Unité		
<b>P</b>	Hymnes		
<b>T</b>	Envoi		
<b>U</b>	Acclamations – Refrains de prières litaniques ou de prières universelles – Antiennes	<b>ZL</b>	Psaumes – cantiques bibliques textes officiels et textes de la liturgie des heures ; par exemple : Pour le psaume 24 : cote ZL 24 Pour le cantique de l'Ancien Testament 4 : cote ZL (AT) 4 Pour le cantique du Nouveau Testament 8 : cote ZL (NT) 8
<b>X</b>	Chants de la parole (cantilènes – tropaires – répons – séquences – chants de méditation sur un texte biblique)		
<b>XL</b>	Chants d'un texte officiel de l'Écriture (d'évangile par ex.)		

**NORMES** : Les lettres des temps ou des thèmes peuvent être combinées avec les lettres des rites, mais la lettre des temps et des thèmes est toujours mise en premier. (par ex. : GA pour un chant d'entrée pour le carême, et non pas AG). La lettre L n'a pas d'affectation propre et ne se trouve jamais seule, mais elle est rajoutée à une autre lettre pour indiquer que le chant est fait sur un texte officiel de la liturgie. La lettre Q n'est pas utilisée.

## CATALOGUE DES FICHES DU FONDS

Le catalogue est téléchargeable gratuitement sur le site du SÉCLI.

## FICHES À L'UNITÉ

À condition de faire partie d'une communauté qui verse son forfait annuel au SÉCLI, vous pouvez commander des fiches à l'unité, soit :

■ par correspondance : **1,50 € par fiche + 4 € pour les frais de gestion.**

■ par internet : **2 € par fiche.**

### LETRES DES TEMPS OU DES THÈMES

<b>E</b>	Avent
<b>F</b>	Noël
<b>G</b>	Carême
<b>H</b>	Passion
<b>I</b>	Pâques et temps pascal
<b>J</b>	Ascension
<b>K</b>	Pentecôte - Église
<b>M</b>	Mystère de Dieu - Trinité
<b>N</b>	Sacrements de l'initiation chrétienne (Baptême – Confirmation – Eucharistie)
<b>O</b>	Sacrements de l'engagement (Mariage, Ordination, Consécration religieuse)
<b>R</b>	Sacrements de la route (Réconciliation - Onction des malades)
<b>S</b>	Défunts
<b>V</b>	Vierge Marie
<b>W</b>	Saints

## TEXTE SEUL

### IL EST INDISPENSABLE DE SE RAPPELER QUE :

■ L'objet du SÉCLI est la gestion des droits de reproduction graphique des fiches de chants déposées par les divers éditeurs membres.

■ Pour faciliter l'utilisation, les paroisses sont autorisées, sous réserve de payer un forfait annuel, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). Ce forfait ne prévoit pas la mise à disposition gratuite de l'œuvre. Pour l'obtenir,

● soit il faut l'acheter au SÉCLI,

● soit se procurer un livret en librairie,

● soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

### ACCÈS AU TEXTE SEUL

LES FORFAITAIRES, A JOUR DANS LE RÈGLEMENT DE LEUR FORFAIT, auront accès à la bibliothèque numérique des textes des œuvres du fonds SÉCLI. L'accès sera possible moyennant un login et un mot de passe. Une demande, par internet, devra être faite auprès du SÉCLI. La mise en place est en cours.